

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

COMMANDES :

Toute commande implique de plein droit l'acceptation par l'acheteur des présentes conditions générales de ventes. Elles prévalent sur toutes conditions contraires stipulées par l'acheteur, notamment dans ses conditions d'achat et ses bons de commandes. Les commandes qui nous sont transmises s'entendent toujours sous réserve de notre acceptation. Celle-ci ne peut résulter que de l'émission d'un accusé de réception de commande ou de l'exécution directe de la commande. Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, publicités, barèmes de prix et autres documents commerciaux ou sur notre site Internet ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager.

Tout acheteur déjà en relation commerciale avec nous est réputé connaître nos conditions générales de vente, et l'envoi de sa part d'un bon de commande vaut acceptation de l'ensemble de nos conditions

PRIX :

Le prix applicable à un produit est celui de notre tarif en vigueur à la date de la commande ou à défaut celui de l'offre que nous émettons sur consultation de l'acheteur. Si ce prix subit une modification entre la date de la commande et la date de la livraison, le nouveau prix applicable sera communiqué à l'acheteur qui, sauf refus exprès dans un délai de huit jours, sera réputé l'avoir accepté.

PAIEMENT :

Toutes nos factures sont payables en euros (€) par chèque ou virement. Le prix, l'échéance et les modalités de paiement sont spécifiés sur le bon de commande et la facture.

Une livraison incomplète ne peut donner lieu à un retard de paiement.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée, entraînera :

- 1 - L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu.
- 2 - L'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les intérêts légaux (x 1.5) et les frais judiciaires éventuels.
- 3 - Le règlement en contre-remboursement de toutes les livraisons ultérieures.

Art. 15 Conformément aux dispositions de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, le vendeur conservera la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication du bien. Les dispositions qui précèdent ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens livrés ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner à compter de son départ de l'entreprise, conformément à l'article 5 des présentes conditions générales de vente.

Dans le cas où la société RESO sarl a accordé le paiement par échéances successives, le non-paiement à l'un des termes convenus entraînera la déchéance des termes suivants. Le solde dû devient immédiatement exigible sans mise en demeure préalable

LIVRAISON et DELAI :

Les dates de livraison, s'il en est fait mention sur les commandes, ne sont données qu'à titre purement indicatif.

La force majeure, la guerre, les grèves, les lock-out, les barrages routiers, les épidémies, le manque de matière, les incendies, inondations, accidents d'outillages et toutes autres causes fortuites entraînant une rupture de l'approvisionnement des produits auprès de nos fournisseurs, nous dégageant de l'obligation de fournir dans les délais initialement prévus les produits concernés.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée du fait d'un retard de livraison.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

Aucune réclamation, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne sera admise passé un délai de 8 jours après réception de la marchandise.

Tout renvoi de marchandises nécessitera notre accord préalable.

Toute commande ne bénéficiant pas du franco, le port sera avancé et refacturé.

Il est dans l'obligation de l'acheteur de vérifier lors de la livraison la conformité de sa commande et l'état du/des produits livrés, sans réserves faites auprès du chauffeur du transporteur ou refus de livraison aucune garantie ou remboursement ne sera pris en compte.

TRANSFERT DE PROPRIETE :

Nous nous réservons expressément la propriété des produits vendus jusqu'au jour de leur paiement complet et effectif assuré par notre établissement bancaire. En cas de non paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, l'acheteur nous reconnaît le libre accès à ses locaux pour nous permettre de dresser ou de faire dresser un inventaire de nos produits en sa possession puis si aucune procédure collective n'est ouverte à son encontre, pour reprendre ou faire reprendre les produits impayés par tous moyens sans formalité préalable.

REVISION ET RESOLUTION DU CONTRAT :

Si nous avons des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part de l'acheteur à la date de commande ou postérieurement à celle-ci ou encore si l'acheteur ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, nous pouvons subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution.

Nos marchandises sont toujours considérées comme vendues, prises et payables à la Société RESO sarl, nonobstant toute convention contraire.

LITIGES :

En cas de litige, seul sera compétent le Tribunal de Commerce du siège social de la société RESO sarl. Les modalités de paiement ne peuvent en aucun cas entraîner dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Par le fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions qui précèdent et les accepte.